



MINISTÈRE DU PLAN ET DE LA COORDINATION
DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Le Vice-Premier Ministre

**FORUM D'ÉCHANGES SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA DOTATION DE 0.3% ET DES
CAHIERS DES CHARGES ET L'ENVAHISSEMENT DES SITES MINIERES
DU 09 AU 12 SEPTEMBRE 2025**

**Distingués invités en vos titres et qualités respectifs,
Mesdames et Messieurs,**

C'est avec un grand honneur que je prends la parole à ce forum dont le but ultime est d'examiner la mise en œuvre de la dotation de 0,3 % du chiffre d'affaires des entreprises minières et des cahiers des charges conclus avec les communautés locales impactées par les projets miniers d'une part, et d'envisager des solutions durables à la problématique de l'envahissement des périmètres miniers concédés par des artisanaux illégaux d'autre part.

Je voudrais, à cet instant, remercier sincèrement les organisateurs de ces assises, à savoir : la Chambre des Mines de la République Démocratique du Congo, le Cadre de Dialogue dans le Secteur Minier pour les Investissements Durables au Katanga (IDAK) et l'Initiative pour la Transparence dans l'Industrie Extractive (ITIE-RDC) pour avoir réuni, dans une approche participative et inclusive, l'ensemble des parties prenantes:

- Entreprises minières,
- Représentants des communautés locales,
- Partenaires techniques et financiers,
- Société civile,
- Institutions publiques et experts indépendants.

Votre présence témoigne d'une volonté commune, celle de faire en sorte que nos minerais ne soient pas seulement une source de revenus pour l'État Congolais, mais un véritable levier de transformation sociale, économique et environnementale pour nos populations locales.

**Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,**

Mon intervention s'articule autour de trois principaux axes résumés comme suit : **L'existant , les défis actuels et les améliorations attendues.**

1. L'existant

Le Code minier révisé en 2018 a institué trois instruments majeurs de redistribution au profit des communautés locales :

- La quotité de la redevance minière revenant aux Entités Territoriales Décentralisées (ETD) ;
- Les cahiers des charges sociaux et environnementaux ;
- La dotation de 0,3 % du chiffre d'affaires des entreprises minières.

Ces mécanismes s'inscrivent dans la stratégie nationale de développement et doivent répondre à des priorités clairement identifiées : éducation, santé, infrastructures, emploi, environnement. Ils ne doivent pas être mis en œuvre isolément, mais intégrés dans une planification concertée avec les ETD, afin d'assurer la cohérence et l'efficacité des investissements.

En effet, le Gouvernement de la République accorde une attention particulière à ces trois instruments, dans la mesure où ils lui permettent de participer directement à la réalisation de ses objectifs d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable et inclusif des 145 territoires du pays, et en particulier ceux situés dans les provinces à forte activité minière.

En ma qualité du Ministre ayant notamment la planification et la programmation de la politique de développement économique et social de la RDC dans mes attributions, je tiens à souligner une exigence fondamentale : le développement communautaire doit être pensé en parfaite cohérence avec les plans locaux, provinciaux et nationaux, en particulier le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) et le Plan d'Actions du Gouvernement (PAG 2024-2028), conduit par Son Excellence Madame la Première Ministre Judith SUMINWA TULUKA, sous l'égide de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, à qui je rends hommages pour son engagement indéfectible à améliorer les conditions de vie des populations locales.

En tant que Président du Comité Exécutif de l'ITIE-RDC, je tiens à rappeler que la transparence, la redevabilité et la bonne gouvernance sont au cœur de l'engagement de notre pays. La Norme ITIE dans ses 12 Principes exige non seulement la divulgation des informations financières et contextuelles du secteur extractif, mais aussi la démonstration des résultats et impacts concrets de cette transparence sur la vie des citoyens. A ce sujet, l'ITIE-RDC met désormais un focus sur la production des rapports reflétant le résultat et l'impact de l'exploitation sur la vie communautaire au travers, entre autres, la mise à disposition du public des informations sur l'évaluation des engagements sociaux et environnementaux de toutes les parties prenantes.

2. Défis actuels

Les rapports de l'ITIE-RDC, de la Cour des Comptes et les doléances des entreprises minières soulignent plusieurs défis dont :

- Les retards dans la mise en œuvre des cahiers des charges et projets financés ;
- Les chevauchements avec d'autres programmes (notamment le PDL-145T) ;
- L'absence de critères objectifs pour la fixation des montants dans les cahiers des charges ;
- L'inadéquation entre les fonds perçus des entreprises minières et le niveau des ouvrages réalisés au titre de la dotation de 0.3% ;
- La qualité discutable des ouvrages réalisés et la faible appropriation par les communautés bénéficiaires ;
- Les capacités institutionnelles limitées des organismes de gestion et des ETD pour planifier, suivre et évaluer les projets ;
- Le manque de transparence, de redevabilité et d'imputabilité sur les montants collectés et les impacts réels ;
- L'absence d'un mécanisme de contrôle et de suivi indépendant.

Ces défis ne doivent pas nous décourager. Ils doivent, au contraire, nous pousser à agir avec plus de détermination pour les transformer en opportunités en améliorant notamment la gouvernance en vue de renforcer la confiance entre les parties prenantes et de réaliser des résultats plus performants.

3. Des améliorations

À la lumière de ces constats, je formule des engagements et recommandations ci-après :

1. **Alignement stratégique** : assurer l'intégration des projets dans le PNSD, les PDP et les PDL ;
2. **Intégration des ETD** : impliquer pleinement les Entités Territoriales Décentralisées dans la planification ;
3. **Transparence, redevabilité et imputabilité** : garantir la traçabilité et la justification de chaque dollar investi ;
4. **Suivi rigoureux et indépendant** : renforcer les mécanismes de contrôle multi-acteurs ;
5. **Renforcement institutionnel** : développer les capacités humaines et organisationnelles des ETD et comités de suivi ;
6. **Prise en compte des doléances des entreprises minières** : réduire la lourdeur administrative et clarifier les obligations ;
7. **Innovation** : promouvoir des projets générateurs de revenus et de formation professionnelle.

Par ailleurs, sept ans après l'institution légale du cahier des charges et de la dotation de 0.3%, il se dégage l'impérieuse nécessité de procéder au sein d'une Commission Interinstitutionnelle Adhoc, placée sous la coordination du Ministère ayant la planification de développement dans ses attributions, chargée notamment d'évaluer le processus d'élaboration de mise en œuvre et de suivi & évaluation des projets de développement communautaire afin de proposer des pistes d'amélioration.

En ce qui concerne l'appui technique et le renforcement des capacités du personnel dédié au processus de planification et de suivi-évaluation des projets de développement communautaire, je puis vous rassurer de ma disponibilité, d'apporter mon accompagnement pour garantir des résultats escomptés dans le processus d'évaluation des outils de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) dont disposent les entreprises minières. A ce titre, le Secrétariat National de Renforcement des Capacités (SENAREC), structure spécialisée du Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, est prêt à renforcer les capacités institutionnelles et humaines tout au long du cycle de vie de gestion des fonds dédiés au développement communautaire.

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

L'histoire ne retiendra pas seulement le volume des minerais exportés, mais notre capacité collective à transformer ces ressources en écoles, hôpitaux, routes, emplois et espoir pour nos communautés. La dotation de 0,3 % et les cahiers des charges doivent être considérés comme un contrat social entre les entreprises minières, l'État et les populations locales. Leur efficacité repose sur trois piliers : la planification locale intégrée, la transparence totale et la gouvernance participative.

Faisons en sorte que chaque dollar investi se traduise en un impact concret et visible pour les populations locales. C'est à ce prix que les richesses minières deviendront un moteur de développement inclusif, équitable et durable pour notre Pays.

Que ce forum ouvre la voie à des actions encore plus efficaces au profit des Communautés Locales et de la Nation toute entière.

Je vous remercie.